



Résolution 1190 (1999)¹

Protection de l'environnement comme source d'emplois

Assemblée parlementaire

1. Alors que de nombreux pays européens sont frappés par un fort chômage, en déployant davantage d'efforts pour protéger l'environnement, il est possible de créer de nouvelles opportunités d'emplois grâce à des industries, des technologies et des compétences nouvelles qui pourront être utilisées en Europe même, mais qui pourront aussi être exportées vers d'autres continents où les problèmes écologiques ne font que s'aggraver. Loin de fragiliser l'économie à long terme, les politiques incitatives pour une meilleure protection de l'environnement – lorsqu'elles sont appliquées en tenant dûment compte des réalités économiques, notamment de la situation dans laquelle se trouvent les petites et moyennes entreprises – peuvent, au contraire, aider l'économie à s'adapter à de nouveaux défis et contribuer par là même à la survie de l'humanité en cas de désastres potentiels tels que le réchauffement de la planète.

2. Les possibilités de créations d'emplois liées à la protection de l'environnement se sont énormément étoffées au cours des dernières années grâce à des percées technologiques entraînant un meilleur rapport coût/efficacité. Les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient tirer avantage de ce potentiel par le biais de normes écologiques élevées, en appliquant des politiques fiscales et de calcul des prix intégrant l'élément écologique, par la suppression progressive des subventions à des industries polluantes et par une coopération internationale plus poussée en matière d'environnement, pour ce qui est de la collecte des données et des grilles d'analyse.

3. La notion de protection de l'environnement acquiert une nouvelle signification à mesure que le rôle joué par les services dans les économies européennes prend de plus en plus d'importance, notamment celui du tourisme, l'un des secteurs qui emploient une main-d'œuvre abondante. Les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient donc considérer la protection et la conservation de l'environnement comme faisant partie intégrante de ce développement et de la lutte contre le chômage, comme l'a aussi souligné la [Résolution 1148 \(1998\)](#) de l'Assemblée parlementaire relative à la nécessité d'accélérer le développement du tourisme en Europe centrale et orientale.

4. Plusieurs pays en transition d'Europe centrale et orientale sont confrontés à des difficultés spécifiques liées à l'héritage de l'ère communiste. Des industries polluantes, qui restent souvent gérées par l'Etat, sont maintenues en activité de peur d'aggraver le chômage et d'entraîner des tensions sociales, ce qui se traduit par une menace sur la santé des générations présentes et à venir. L'Assemblée invite donc les Etats membres du Conseil de l'Europe à renforcer – par le biais d'institutions internationales telles que l'Union européenne, la Banque européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque mondiale – l'aide qu'ils prodiguent aux pays en transition pour opérer la nécessaire modernisation de ces industries.

5. Enfin, l'Europe se doit aussi d'aider les pays en développement dans la protection de leur environnement contre des menaces telles que l'érosion des sols et la déforestation, et de contribuer ainsi à préserver l'emploi sur place. L'Assemblée invite donc les Etats membres du Conseil de l'Europe à accorder à la protection de l'environnement la place qu'elle mérite lors du sommet ministériel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se tiendra à la fin de 1999 et au cours du «Round du millénaire» que cette dernière va entamer bientôt.

1. Voir [Doc. 8374](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: M. González Laxe. Texte adopté par la Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 26 mai 1999.

